



Agression physique

Par lindava

Bonjour,

Ma fille de 14 ans a subi une agression physique pres du domicile , par une collegienne de 16 ans. Cette derniere lui a porter atteinte a son intégrité physique quant a la morphologie de ma fille depuis le premier jour de la rentree scolaire, l humiliant et l a rabaissant devant tous ses camarades de classe.

Ma fille a passe 3 nuit a l hopital, quelles sont les les demarches que je dois effectuer afin que l agresseur soit punie légalement.

A ce jour, ma fille a peur de retourner a l ecole et est traumatisée de ce qui lui est arrivee.

Personnelement, je ne peux laisser passer ce guet-apens qu a subi ma fille.

Merci de me donner les details de chaque démarche que je dois entreprendre afin que la coupable ne s amuse plus jamais a jouer la caïd aupres de quiconque...Je prendrai le temps qu il faudra et m armerai de patience autant qu'il le faudra.

Cordialement.

Par TUT03

Bonjour

je vous invite à contacter l'association d'aide aux victimes de votre département
[url=<https://www.france-victimes.fr/>][url=<https://www.france-victimes.fr/>]

vous serez accompagnée par un juriste pour toutes vos démarches de dépôt de plainte, choisir un avocat, se constituer partie civile...
certaines associations ont aussi des psychologues

tout est gratuit sur rendez vous

Par kang74

Bonjour

Outre une plainte (le plus rapidement possible), il faut aussi avertir l'établissement .

Si les deux filles appartiennent au même établissement, cette jeune fille peut aussi être sanctionnée même si les faits se sont passés hors établissement .

Par Nawfel59

Bonjour et merci pour vos réponses et votre soutien,

Je viens de Perdre mon emploi suite à un arrêt de travail du au conséquence de mon agression...
Est il possible de faire valoir cette perte devant un juge... Si jugement il y a...

Par Isadore

Bonjour,

Veuillez ouvrir votre propre sujet, et pas remonter un sujet ancien sans lien avec le vôtre.